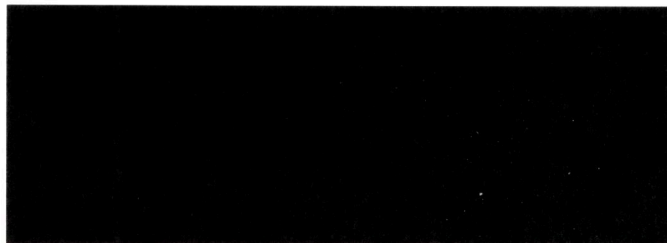


Le 24 février 2016

Stella Loney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-5061

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre lettre du 16 janvier 2016, reçue à nos bureaux le 18 janvier 2016, dans laquelle vous nous demandez de l'information concernant la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île.

En réponse à votre demande, nous vous informons que l'ensemble de l'information concernant le projet Chamouchouane-Bout de-l'Île est disponible sur les sites Web d'Hydro-Québec, de la Régie de l'énergie et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, dont voici les adresses :

- Hydro-Québec : <http://www.hydroquebec.com/projets/chamouchouane/documentation-et-personne-ressource.html>
- Régie de l'énergie : <http://publicsde.regie-energie.qc.ca/layouts/publicsite/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=261&phase=1&Provenance=A&generate=true>
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_chamouchouane_bout-de-l-ile/index.htm

Vous trouverez notamment sur le site de la Régie de l'énergie, dans la section « (B) Demandeur », les coûts associés au projet en consultant le document *HQT-1, Document 1 - Demande relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane - Bout-de-l'Île* (page 35 et annexe 5).

Le site du BAPE rend disponible le rapport d'enquête et d'audience publique faisant état des préoccupations et des propositions des publics concernés par le projet, dont les municipalités, ainsi que des modifications apportées au tracé de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île.

Le site Web d'Hydro-Québec présente une page complète sur les contrats en cours et à venir dans le cadre du projet. Cette page est accessible à l'adresse suivante :

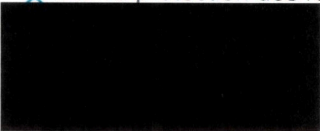
<http://www.hydroquebec.com/projets-construction-transport/chamouchouane-bout-de-lile/contrats-en-cours.html>.



Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.